

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 15 SEPTEMBRE 2014

Présents : M. Raoul FLOREZ, président

Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Anne JAGGI -
Magali BARTHASSAT - Mme Catherine LEHMANN
MM. Gérard FONTAINE - Andreas FABJAN - Albin DELAVY –
Jean-Claude DENERVAUD, membres

Excusés : M. André THEVENOZ

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18H30 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes.

Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 du Conseil municipal*
2. *Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des commune Genevoises) du 18 juin 2014 soumises au droit de veto des Conseils municipaux, délai d'opposition 13 octobre 2014, à savoir :*
 - *décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;*
 - *décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-- ;*
 - *décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;*
 - *décision relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-- ;*
 - *décision relative au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'650'000.-- ;*
 - *décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'055'000.-- ;*
 - *décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 400'000.-- ;*
 - *décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.- ;*

- *décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.- .*

3. *Route de contournement (rapport de la commission)*
4. *Etude de faisabilité du futur commerce de proximité prévu au passage de Labeaume*
5. *Communication de l'exécutif*
6. *Divers*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 du Conseil municipal

M. Andreas Fabjan indique qu'il n'était pas présent lors de ladite séance et qu'il ne va pas l'approuver. Il a pris connaissance du fait que les remarques qu'il avait formulées par email, car il ne pouvait pas être présent, n'ont pas été acceptées. Ces méthodes le heurtent un peu. Si à la lettre ce n'était pas exactement ce qu'il avait dit, dans l'esprit, cela correspondait assez bien. De refuser que ces remarques soient prises en considération, ce sont là des méthodes qu'il ne va pas qualifier, mais cela le heurte beaucoup.

S'il prend qu'un seul exemple dans la manière dont le procès-verbal est rédigé, s'agissant par exemple des horaires des séances du Conseil municipal, il est noté que « *les séances le lundi ne l'arrangent pas et lui posent un problème d'organisation* », ce n'est clairement pas la question du lundi qui lui pose un problème. Les séances étaient agendées le lundi depuis le début de la législature donc ce n'est pas la question du lundi qui lui pose un problème clairement. Le problème vient du changement d'horaires, il lui paraît que tout est rédigé de manière à ce que l'on ait l'impression que c'est lui qui demande des choses particulières alors qu'en réalité l'horaire a été changé pour des raisons de pure convenance avec la nouvelle secrétaire communale. Et, il souhaite que cela soit mentionné clairement dans le procès-verbal car, pour lui, c'est ça la réalité.

M. le président indique qu'une discussion avait eu lieu autour de la table.

Il ne va pas se prononcer sur l'approbation du procès-verbal, mais, il fera ses commentaires par la suite, dans le point « divers » de l'ordre du jour et il essaiera de s'exprimer mieux et de manière plus claire et plus précise de façon à ce qu'il n'y ait plus de problèmes.

M. le président procède au vote.

Le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 1 abstention avec remerciements à son auteur.

2. Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 18 juin 2014 soumises au droit de veto des Conseils municipaux, délai d'opposition 13 octobre 2014, à savoir :

Conformément à l'article 60 lettre C de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de

deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Les décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 18 juin 2014 soumises au droit de veto des Conseils municipaux sont les suivantes :

- décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du Bibliobus pour un montant de CHF 590'000.-- ;
- décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- décision relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-- ;
- décision relative au financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'650'000.-- ;
- décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'055'000.-- ;
- décision relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 400'000.-- ;
- décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.- ;
- décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.- .

Le délai d'opposition a été fixé au 13 octobre 2014.

3. Route de contournement (rapport de la commission)

M. le président passe la parole à Mme Anne Jaggi, présidente de la Commission des routes et des emplacements communaux.

Mme Anne Jaggi donne lecture au procès-verbal qu'elle a préparé de ladite séance.

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES ROUTES DU 4 AOÛT 2014 à 18h00
au sujet de la route de contournement**

*Présent : Anne JAGGI, présidente, Gérard FONTAINE, vice-président, Jean-Claude DENERVAUD, membre, Andréas FABJAN, membre
Raoul FLOREZ, Magali BARTHASSAT, Maria CLARET, Albin DELAVY,
Catherine LEHMANN, présents*

Excusée : Paulette OIHENART, membre

Invité : Monsieur SAVARY, Trafitec

Madame la Présidente remercie chacun pour sa présence et particulièrement Monsieur Savary expliquant que nous avons trouvé plus efficace de le convier pour cette séance afin de pouvoir lui poser nos questions directement.

Monsieur Savary débute cette séance en rappelant que ce projet date d'il y a bien longtemps, qu'un premier projet avait déjà été réalisé avec Jean-Claude Egger puis qu'il a été repris avec Raoul Florez.

Il précise que ce projet a été volontairement prévu assez loin du village afin de pouvoir laisser des chemins de promenade.

Jusqu'à présent, il a été vraiment difficile de prévoir des contournements de village mais maintenant, avec l'arrivée de Luc Barthassat, Conseiller d'Etat au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, il semblerait que le sujet soit plus ouvert. Meinier a également entrepris une étude pour contourner son village.

Il est nécessaire de pouvoir soumettre ce projet rapidement afin qu'il puisse figurer sur le Plan Directeur 2015-2019, malheureusement, Genève n'a plus un centime à mettre dans les routes.

Ces précisions étant dites, nous ouvrons le débat :

Andréas : Il demande ce que signifie le dépôt de ce projet, s'il s'agit d'entrer dans un plan de financement ou simplement dans le plan directeur ? Monsieur Savary lui répond qu'il ne s'agit pas de financement mais vraiment d'avoir une ligne dans ce plan directeur.

Monsieur Savary : Il serait bien vu de prévoir un rendez-vous avec Alexandre Prina pour exposer notre projet avant de le déposer. Nous réalisons rapidement que nous en n'aurons malheureusement pas le temps.

Catherine : Elle revient sur l'esquisse réalisée il y a quelques années et demande si Monsieur Savary s'est renseigné sur la faisabilité de la réalisation de la route dans le vallon situé derrière la douane (Soral I). Monsieur Savary se renseignera et nous enverra rapidement sa réponse par mail. Elle trouve que cette route détruit complètement le paysage et refuse qu'on touche à ce vallon. Elle trouve que la route est trop proche et qu'elle touche pratiquement la maison de la douane, il faudrait trouver une solution plus éloignée comme passer en France par exemple.

Andréas : Il aimerait connaître le dénivelé par rapport au point de ralliement sur la route des Mangons et la nouvelle route qui passerait dans le vallon. Monsieur Savary se renseigne et nous mail rapidement.

Andréas : Il demande si Monsieur Savary a des précisions quant à l'échangeur d'autoroute prévu à Viry. Il semblerait qu'il ait été parlé d'un échangeur complet mais aussi d'un demi-échangeur, personne n'a plus de précision.

Andréas : Il comprend l'éloignement prévu de la route de contournement mais est très sceptique sur son utilisation. Il pense que si nous nous éloignons trop, le trajet sera trop allongé et que les gens continueront de passer à travers Soral. Il cite le rapport de Monsieur Savary où il est proposé plusieurs mesures, entre autre, d'instaurer un « bordiers autorisés » et demande s'il est possible de le réaliser. Monsieur Savary dit que oui et qu'il serait même possible de mettre une barrière et plus encore.

Gérard Fontaine précise qu'à Laconnex, le « bordiers autorisés » fonctionne très bien.

Anne : Elle trouve quand même incroyable que d'un côté on veut éloigner la route alors que de l'autre côté on veut la rapprocher.

Maria : Elle remercie Monsieur Savary et apprécie de pouvoir relancer ce projet. Elle est certaine que si le projet abouti, cela nous laissera toute la liberté pour aménager notre village et peut-être même, de pouvoir enlever ces potelets.

Magali : Elle s'inquiète du passage de la route sur l'Ancien Château à cause du traitement des vignes et donc, de la sortie du tracteur en bout de chaque rangée. Monsieur Savary

est certain qu'il n'y aura pas de problème et le traitement des vignes est seulement périodique.

Albin : *Il insiste sur le fait d'aller de l'avant avec ce projet pour qu'il soit inscrit dans ce plan directeur sinon il craint que Soral ne soit asphyxié d'ici 10 ans.*

La discussion est animée quant à ceux qui veulent un projet précis et ceux qui veulent aller de l'avant avec un projet qui sera certainement un peu modifié à la date où il sera réalisé.

Raoul : *Il insiste sur le fait que nous devons déposer ce projet, et, pour ce faire, il propose de laisser le projet ouvert en proposant 2 versions. Il précise d'ailleurs, qu'il est important que le Conseil municipal manifeste une réelle volonté pour ce projet afin de pouvoir montrer au Conseil d'Etat notre détermination.*

Andréas : *Il reste sceptique sur le fait que les automobilistes ne prendront peut-être pas la route de contournement car elle est trop éloignée du village.*

Il est décidé :

- *Que nous présenterons 2 variantes*
- *Que le prix pour chaque variante devra figurer sur le rapport*
- *Que nous l'appelleront « étude préliminaire »*

Raoul *propose que nous procédions à un rapide vote pour connaître la position de chacun et il a été approuvé, avec 7 voix pour et 1 contre, que nous déposerons ce projet comme convenu d'ici fin août.*

Plus personne ne désirent prendre la parole, Madame la Présidente, remercie chacun pour sa présence et clos la séance à 19h10.

M. le président indique que le projet a été déposé en temps et en heure. Il a pris des informations pour savoir où cela en était et ce dossier est actuellement dans les mains des personnes qui vont décider si ce projet va ou non figurer dans le prochain plan directeur. Il est dans la phase d'étude et il faut espérer qu'il soit pris en considération. Ce qui est clair qu'après ce projet sera amené à évoluer.

Mme Catherine Lehmann n'a pas eu de retour de la part de M. Savary sur la question de la faisabilité de la réalisation de la route au niveau du Vallon.

M. le président indique que, de mémoire, M. Savary en parle dans l'email qu'il a envoyé avec le rapport corrigé en fonction des remarques émises par la commission.

Mme Catherine Lehmann indique qu'il n'a pas répondu à la question de savoir si l'on pouvait ou pas construire dans ce Vallon.

M. le président donne lecture à l'email reçu de M. Savary concernant la différence d'altitude entre la Route de Soral à l'endroit du giratoire prévu et le point le plus bas dans le Vallon de l'Eau froide. En ce qui concerne la faisabilité, M. Savary indique qu'au niveau de la hauteur et de la pente générale, cela ne posera aucun problème particulier.

M. Andreas Fabjan indique que l'interrogation était liée à la protection de l'environnement dans le Vallon.

M. le président lui répond qu'il y avait la question de la faisabilité.

Mme Catherine Lehmann indique que c'était en rapport à l'autorisation de « toucher » à ce

Vallon.

M. Albin Delavy demande si ce Vallon a un statut légal particulier.

M. le président et M. Gérard Fontaine répondent qu'à leur connaissance, il n'en a pas.

M. le président indique que si ce projet va de l'avant, ce sera ni la commune ni M. Savary qui décideront mais ce sera l'Etat. Il revient sur la question de la faisabilité et rappelle que M. Savary indique dans son email que c'est oui. Si ce projet va de l'avant, il pense que ce seront les services de l'Etat qui nous informeront si oui ou non ce Vallon est protégé. Si tel est le cas, alors, à ce moment-là, si l'on souhaite contourner le village de Soral de ce côté-là, il faudra trouver une autre solution, si solution existe. A l'heure actuelle, il faut suivre ce projet.

M. Andreas Fabjan demande si la facture adressée par M. Savary correspond au montant qui a été budgétisé.

Il lui est répondu que nous n'avons pas encore reçu la facture.

M. Andreas Fabjan trouve le montant demandé assez élevé pour ce rapport. Il trouve qu'il est quand même assez léger et qu'il y a quand même pas mal d'aspects qui manquent. Il indique qu'il n'y a rien sur le foncier, que l'on ne sait pas combien de propriétaires sont concernés, est-ce que c'est 3 ou de 30. Qu'il n'y a rien quant aux coûts, que l'on est au stade de l'avant-projet et qu'il faudrait quand même avoir une estimation à plus au moins 20% et il n'y a rien. S'agissant de la faisabilité sur le point environnementale, on en a parlé. Pour lui, le point central, et cela a été relevé dans un précédent procès-verbal, est de savoir comment contraindre les véhicules de passer par cette route de contournement et pas par le centre du village. Il n'est pas spécialiste et il ne pense pas l'être, mais il n'a jamais vu de sa vie une route barrée par une barrière. Il s'agit d'une mesure qui est balancée dans le rapport et qui fait l'objet d'une ligne alors, que pour lui, il s'agit d'un point central. Il est question de faire une route de contournement à plusieurs millions et il y a une ligne sur les mesures qui permettent de s'assurer de l'efficacité de cette route. Il rajoute, qu'aujourd'hui, il y a une autoroute de contournement qui passe derrière Soral et que la crainte est qu'avec l'échangeur, parce que cela bouchonne, les gens vont passer ici. Il faudrait éviter qu'il se passe exactement la même chose avec une route de contournement et qu'avant de faire un détour de 5 minutes, les gens continuent de passer par Soral s'il n'y a pas de mesures restrictives. Il indique, qu'il s'agit pour lui d'un point central et qu'il n'y a qu'une ligne dans le rapport. Il trouve que c'est extrêmement léger.

M. Albin Delavy lui répond que, les mesures restrictives, c'est à nous de les trouver et que M. Savaroy n'a pas été mandaté pour nous donner des mesures. Les mesures sont connues de tous, cela peut-être des feux, des 30km/heure, des bornes motorisées, etc.

Mme Jaggi indique que d'ici à ce que cela se réalise peut-être même que les choses auront changé, les possibilités de faire ou de ne pas faire seront différentes et il lui semble que, prendre du temps pour cela dès maintenant, c'est quelque peu prématuré.

M. Andreas Fabjan lui répond que pour lui, c'est personnellement la question qui est la plus centrale. Faire une route de contournement et ne pas être certain que les gens vont l'utiliser, en ce qui le concerne cela ne va pas.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui répond qu'il s'agira de contraindre les gens à l'utiliser.

M. Andreas Fabjan indique que c'est là la question, comment ?

M. Albin Delavy rappelle qu'il y avait une date butoir pour présenter un dossier et que s'il n'était pas adressé dans les délais, pour espérer faire partie du prochain plan directeur cantonal, il fallait oublier ce projet pour les prochaines 50 années. Il est clair pour lui que l'étude n'est pas complète, mais, il fallait un minimum de choses pour être crédibles vis-à-vis de l'Etat et il pense que c'est le cas. Il est sûr que ce projet de route de contournement fera l'objet de plusieurs modifications et études complémentaires et que cela va prendre un bon moment. L'objectif était d'inscrire notre projet dans la file d'attente, même s'il ne s'agit que d'un pré-pré-projet. Et qu'à l'heure actuelle il est dedans.

M le président demande à M. Fabjan, qui a l'habitude de faire des rapports, s'il peut estimer le temps passé par M. Savary pour ce dossier.

M. Andreas Fabjan répond que cela lui paraît difficile mais, pour un montant de CHF 15'000.-, s'il facture CHF 200.- de l'heure cela correspond à 75 heures, soit deux semaines entières de travail et il estime qu'il n'y a pas grand-chose à son sens.

Il rajoute qu'il s'agit plus de dire qu'il trouve qu'il est léger, qu'on a commandé un rapport de l'expert et c'est à M. Savary de dire quelles sont les mesures qui sont applicables, quand il dit de mettre une barrière, il n'a jamais vu cela de sa vie et il n'est pas rassuré quand il lit ce rapport.

M. le président indique que l'on prend note et que ses remarques figureront dans le procès-verbal. Il rappelle que ce bureau a été choisi car non seulement il connaît parfaitement la commune, mais il y a aussi effectué beaucoup de travaux. Il prend note que M. Andreas Fabjan n'est pas satisfait de ce rapport et du travail du Bureau d'Ingénieurs Trafitec. En ce qui le concerne, il considère que ce bureau est un spécialiste, qui a l'habitude et connaît les gens qui traitent ce genre de dossier à l'Etat et qu'il est en contact avec eux. Il sait également qu'il a parlé avec eux et qu'il leur a demandé ce qu'il fallait déposer comme dossier à ce stade pour que cela puisse espérer rentrer dans le prochain plan directeur, ce qui est primordial à ce jour.

M. le président conclut en disant qu'il n'a pas encore reçu la facture du Bureau d'Ingénieurs Trafitec et qu'il ne manquera pas de la présenter au Conseil municipal. Il rappelle que le budget de CHF 15'000.- a été voté par le Conseil municipal et que l'Exécutif est allé de l'avant. Il prend note que M. Andreas Fabjan trouve que ce rapport est incomplet et qu'il ne lui convient pas.

M. Albin Delavy indique que si ce projet peut rentrer dans le plan directeur des 15 futures années, le but est atteint et c'est ce que l'on n'a pas réussi à faire durant les 25 dernières années.

Pour M. Andreas Fabjan, dès le moment où il donne un mandat, il aime bien qu'il soit bien réalisé. Il donne un exemple très concret, il lui avait posé la question de l'échangeur qui était mentionné dedans et M. Savary ne savait pas. Au lieu de se renseigner, dans le rapport final, c'est tout simplement sorti. Alors que la question est essentielle de savoir si les gens qui viennent de Bellegarde peuvent sortir ou non à Viry. Au lieu d'analyser la question, il l'a tout simplement évacuée. C'est un exemple très concret de la manière dont le rapport a été fait.

M. le président indique que l'on prend note de ses remarques.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart demande si l'on faisait un travail de lobbying dans le village auprès de M. le Conseiller d'Etat, Luc Barthassat, est-ce que cela pourrait avoir une influence quelconque pour qu'il comprenne que le trafic pose un sérieux problème pour le village de Soral.

M. le président lui répond qu'il a eu l'occasion ainsi que M. Gérard Fontaine de s'entretenir avec lui à ce sujet, qu'il est conscient qu'il s'agit d'un sérieux problème pour notre village. Nous avons fait les choses comme l'Etat l'exige et dépensé de l'argent à cet effet, mais aujourd'hui le but n'est pas encore atteint puisque nous n'avons aucune certitude comme quoi ce rapport va être pris en compte. Au moment où on le saura nous pourrions nous prononcer. Maintenant faire du lobbying auprès de M. le Conseiller d'Etat juste pour que ce projet soit inscrit, il pense que cela ne servira pas à grand-chose.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart rajoute que lorsqu'une personne reçoit des centaines de lettres de gens qui habitent au même endroit cela peut faire pas mal de « bruit ».

M. le président lui répond qu'historiquement à Soral pas mal de choses ont été faites. Il indique que beaucoup de « bruit » avait été fait lorsque M. Cramer était Conseiller d'Etat. Comme Soral avait fait beaucoup de bruit, ce dernier avait accepté de recevoir une délégation de gens de notre village qui se sont manifestés. Certaines choses avaient alors été promises et devaient être mises à l'essai, comme par exemple l'ouverture et la fermeture de la barrière un peu plus tôt et plus tard, et d'autres choses qui ont été proposées dans les discussions. Ils nous ont donné du baume au cœur et en définitive rien n'a été fait.

M. Andreas Fabjan a encore une question par rapport à l'échangeur puisqu'il aura sans doute une incidence vraisemblablement négative mais pas forcément et demande à ce qu'il y ait un contact et un échange avec la Commune de Viry pour qu'il y ait aussi des mesures d'accompagnement qui se prennent là-bas.

M. le président lui répond que les contacts avec Viry, il y en a eu, et il y en aura et ce sera aussi l'occasion de rencontrer le nouveau maire.

4. Etude de Faisabilité du futur commerce de proximité prévu au passage de Labeaume

M. le président a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour puisque les travaux du hangar de la Coopérative des Effeilles ont bien commencé et qu'une fois que les travaux seront terminés, la voirie communale va devoir déménager libérant ainsi les locaux actuels. Il serait judicieux de commencer dès maintenant à se poser la question de ce qui pourrait être fait en ces lieux.

M. le président a discuté de ce sujet avec Mme Anne Jaggi qui s'est proposée pour aller sonder les communes avoisinantes pour savoir ce qui se fait, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas bien, ce qui est rentable et ce qui ne l'est pas et combien cela coûte. Nous pourrions alors avoir un ou des modèles concrets de ce qui pourra se faire et prévoir ainsi un crédit d'investissement pour la transformation de ces locaux. Le but est de trouver quelque chose qui puisse bien fonctionner à cet endroit.

Mme Anne Jaggi indique que pour que cela fonctionne, il faudra quelqu'un d'ingénieur. Elle a commencé l'élaboration d'un questionnaire qui permettra de savoir qui sont les clients qui fréquentent les lieux, s'il s'agit des gens du village ou plutôt des gens de passe, etc.

M. Gérard Fontaine indique que le commerce d'Aire-la-Ville fonctionne très bien. Il connaît la personne qui est responsable de la chaîne et ce dernier lui a expliqué que le bon fonctionnement de l'épicerie repose entre les mains de l'employée qui gère l'établissement au quotidien.

Mme Catherine Lehmann demande si l'idée du bureau de poste est oubliée.

M. le président répond qu'au stade actuel, toutes les possibilités sont ouvertes à la discussion et doivent être étudiées. Il a été abordé par la nouvelle boulangère de Laconnex qui est intéressée par la possibilité de déposer du pain.

Mme Magali Barthassat demande quel va être le coût.

M. le président lui indique qu'une somme va être prévue au budget des investissements de l'année 2015 pour un crédit d'étude. Il va falloir demander à un architecte un projet pour la transformation de ce local ainsi qu'une estimation du budget nécessaire, en fonction des choix qui vont être faits pour ces lieux, pour prévoir en 2016 le vote d'un crédit d'investissement pour la réalisation des travaux.

M. Andreas Fabjan indique qu'il y a des gens qui voulaient par exemple faire un point d'échange pour les livres, une espèce de bibliothèque autogérée.

M. le président propose à Anne Jaggi de prendre autour d'elle les gens qui sont intéressés par ce projet pour qu'ils travaillent ensemble sur ce dossier et qu'elle puisse venir avec des propositions.

Mme Anne Jaggi demande aux personnes intéressées de venir vers elle pour discuter des différentes idées émises et du questionnaire qu'elle a déjà commencé à préparer. L'idée est de mettre sur pied un questionnaire qui sera pris lors de chaque rencontre avec un commerçant pour avoir des points de comparaison.

M. le président adresse d'ores et déjà ses remerciements à Mme Anne Jaggi pour ce rapport. Il demande à tous ceux que cela intéresse d'amener de l'information pour que le moment venu la bonne décision puisse être prise et que l'on puisse s'orienter vers le meilleur choix pour Soral.

5. Communications de l'exécutif

Voyage du Conseil municipal

M. le président a reçu toutes les inscriptions des personnes qui viennent au voyage de Naples. Il a pris contact avec l'agence Fert, qui organise entre autres les voyages de l'ACG pour les maires et les adjoints du canton de Genève. Il leur a communiqué le budget et en principe d'ici fin septembre, l'agence pourra faire des propositions de visites.

Commune d'Avully – Frais de transport du compost des années 2000 à 2006

M. le président indique que, comme mentionné dans un précédent procès-verbal, il avait eu un petit différent avec le Maire de la Commune d'Avully s'agissant de la facturation des frais de transport du compost pour les années 2000 à 2006 qui n'avait pas été faite dans un premier temps, puis, faite par la suite mais restée impayée dans un de nos tiroirs.

Après différents échanges de courriers plus ou moins sympathiques, puis une rencontre qui a permis de discuter et de tomber d'accord sur le fait que ce n'était pas totalement justifié qu'après plusieurs années, la Commune d'Avully nous adresse, en 2014, une facture pour la somme de CHF 25'000.-, réclamant lesdits arriérés. Il estime que le travail aurait dû être mieux fait de la part de ses secrétaires ou de la personne qui tient la comptabilité dans sa commune.

D'un autre côté, M. le président mentionne qu'il est vrai qu'il s'agit d'une somme que notre

commune doit, puisque leur commune a payé pour la nôtre.

La discussion n'a pas été évidente. M. le président indique avoir « hérité » d'un dossier dans lequel il n'y est pour rien et de leur côté, s'ils avaient facturé régulièrement chaque année, il y aurait pas eu cette somme importante réclamée cette année.

Ils sont finalement tombés d'accord pour arrêter ce montant à la somme de CHF 12'500.-, soit la moitié du montant dû, qui leur sera versé en 2015, puisque ce montant n'est pas disponible dans la ligne de budget prévue pour l'année 2014 et devra être mis dans le budget pour l'exercice 2015.

Tables rondes

M. le président indique que nous avons des tables rondes qui ont été réalisées par M. Hubert Thévenoz. Ces tables historiquement servaient uniquement aux manifestations de la commune. Avec le temps, elles ont été prêtées à l'un et à l'autre. Au début cela se limitait aux membres du Conseil municipal puis ensuite sont venus les amis de certains conseillers municipaux qui les demandaient, etc.

Suite à une discussion au sein de l'Exécutif, il a été décidé de ne plus prêter ces tables rondes car elles sont fragiles, et elles ne seront plus utilisées que pour les manifestations de la commune. Elles ne seront plus prêtées ni aux Conseillers municipaux, ni aux Adjoints et ni au Maire. Cela devenait très difficile pour la gestion au sein de l'administration communale de savoir à qui elles devaient être prêtées ou non. Nous avons de jolies tables rectangulaires qui, si elles sont mises par deux, forment un carré qui est tout aussi convivial que l'utilisation des tables rondes.

Taverne

M Gérard Fontaine indique que les travaux de réfection partielle de la taverne sont terminés en dehors de l'escalier et des parois extérieures. Il encourage tout le monde à aller voir la salle. Elle est plus lumineuse et les piliers renforcés en blanc donnent plus de grandeur à la pièce. Il y a un petit défaut sur l'éclairage qui va être rapidement corrigé par l'électricien.

Ils sont dans la cible au niveau des devis acceptés. Il y a eu des travaux qui ont été également réalisés pour renforcer les plinthes. Le montant global du crédit d'investissement voté devrait être respecté.

Des panneaux « d'interdiction de fumer » ont également été posés dans la salle pour rappeler la loi d'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Soral Ose l'Art

M. Gérard Fontaine indique qu'il a été interpellé par certaines personnes, surtout par rapport à la Villa Fleury peinte en bleu, qui lui ont dit que la Commune avait autre chose à faire avec l'argent du contribuable. Il a demandé un relevé des frais que la Commune a engagé pour Soral Ose l'Art depuis le début et c'est la somme de CHF 1'649.60 qui a été dépensée. Cela comprend CHF 1'000.- de subvention comme pour les autres associations communales et ensuite, il s'agit d'envois en tous-ménages et de l'apéritif de vernissage de l'exposition. Il y aura encore deux fois CHF 54.- qui seront payés, pour les tous-ménages qui vont être envoyés.

En ce qui concerne les frais pour « la maison bleu » le montant total dépensé par la Commune s'élève à CHF 101.10. Tout le reste a été financé par le pourcentage sur les ventes de

tableaux et des avances des trois personnes qui sont à l'initiative de l'Association Soral Ose l'Art.

La peinture bleue et les échafaudages ont été financés en partie par Soral Ose l'Art et en partie sponsorisés par les entreprises et le piano qui est à l'extérieur de la villa appartient à M. Jo Fontaine.

M. le président rajoute que pour le projet de la « performance en bleu » une autorisation a été demandée et obtenue auprès du Canton.

Crèches de Noël

M. Gérard Fontaine indique qu'ils ont relancé le chemin des Crèches de Noël avec l'équipe de Soral Ose l'Art et M. Gérard Rime qui a été tout de suite partant pour ce projet. Un tout-ménage pour les inscriptions a déjà été envoyé. Ils vont attendre de voir les réponses reçues et ensuite le projet va être complété par l'organisation d'un repas pour toutes les personnes intéressées, à la salle communale en pensant en priorité aux personnes seules désirant partager un repas. Ils espèrent également avoir quelques spectacles pendant cette période.

M. Gérard Fontaine compte sur la participation de tout le monde pour ce projet et surtout les Conseillers municipaux qui peuvent soit se joindre à l'équipe soit comme créateurs de crèches.

Soirée d'été

Mme Maria Claret explique qu'une fois de plus une « soirée d'été » a été organisée le vendredi 23 août 2014 juste avant la rentrée. Ce fut une soirée très agréable et sympathique. Il y a eu la participation d'environ 90 personnes. Elle remercie les Conseillers municipaux qui étaient présents pour aider à l'organisation.

La somme de CHF 1'115.- a été récoltée lors de ladite soirée. Cette somme sera versée en faveur de notre école au Burkina Faso et va servir à l'achat d'un moulin pour le blé et les céréales que les mamans font pousser.

Mme Anne Jaggi tient à remercier Mme Maria Claret pour tout le travail qu'elle a effectué pour la mise en place de cette soirée.

CapEmploi

Mme Maria Claret déclare, que depuis plusieurs années, nous avons à la Commune des jeunes dit en « rupture » qui effectuent un stage d'une demi-journée sur quelques semaines. Ce jour même a commencé une nouvelle jeune fille.

Le budget prévu pour la rémunération de ces jeunes sera dépassé cette année mais elle tient à garder cette possibilité. Elle trouve que c'est une chance pour ces jeunes et pour nous également.

Elle rajoute qu'il y a eu une réunion à Cartigny pour toute La Champagne à laquelle a témoigné un de nos anciens stagiaires qui a parlé de ses expériences avec CapEmploi. Il a repris du courage grâce à son stage et a maintenant trouvé une place d'apprentissage à la Migros. Il est reconnaissant vis-à-vis des responsables de Soral et CapEmploi.

Emploi jeunes d'été

M. le président commente que durant l'été dernier, deux jeunes ont été engagés à la Commune et ont travaillé avec nos employés communaux. Tout le monde a été très content et ils ont vraiment très bien travaillé, l'expérience avec ces deux jeunes a été concluante.

Mme Anne Jaggi ne savait pas que des jeunes étaient pris pour l'été et lorsqu'on lui a posé la question, elle a répondu non à plusieurs personnes. Elle souhaiterait que pour l'année 2015 des inscriptions puissent être faites pour les jeunes intéressés de notre commune.

Mme Catherine Lehmann pense qu'il y aura de plus en plus de demandes et propose de faire un tournus et de les prendre pour une période de 15 jours.

M. le président rappelle qu'il est nécessaire de faire un petit apprentissage pour ces jeunes que ce n'est pas si simple que cela. Pour nos employés communaux, ces jeunes sont censés être là pendant que l'un d'entre eux est en vacances et donc effectuer un tournus tous les 15 jours pour Soral cela va être très compliqué à gérer. Le but premier est que les jeunes qui sont engagés puissent décharger l'employé communal qui remplace son collègue pendant les vacances.

M. le président rajoute que cette année, il n'y a eu que deux personnes qui se sont manifestées à la Commune pour travailler l'été et invite les jeunes intéressés de la commune à adresser un courrier de motivation au secrétariat de la Mairie.

La Revue 2015 ou Spectacle « Rien de Tell »

Mme Maria Claret a reçu, comme chaque année, une proposition à l'attention du Conseil municipal pour le spectacle de La Revue 2015. Elle donne les dates prévues.

Elle a également reçu un flyer pour la pièce « Rien de Tell » sur le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. La représentation a lieu du 12 septembre au 5 octobre 2014 dans un pavillon au parc des Bastions.

C'est la pièce « Rien de Tell » qui a été choisie et la représentation qui aura lieu le mardi 23 septembre 2014 à 20h00.

M. le président adresse ses remerciements à Mme Magali Barthassat qui s'occupera des réservations via internet et à Mme Catherine Lehmann qui s'est proposée pour la réservation du restaurant.

Patrouilleuses scolaires : ajustement de l'horaire hebdomadaire

M. Maria Claret informe que suite à la mise en œuvre de la loi 10744 qui s'est traduite par la modification de l'horaire scolaire et l'introduction de l'école d'une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, nous avons ajusté le nombre d'heures de travail hebdomadaire de nos patrouilleuses scolaires qui est de 14 heures par semaine dès la rentrée 2014.

Prochaines manifestations : Noël des Aînés & Fête de Noël des enfants

Mme Maria Claret demande de l'aide aux Conseillers municipaux pour l'organisation de ces deux manifestations organisées cette année par la Commune de Soral.

M. le président indique que pour la préparation du repas pour les Aînés, il a été contacté par Mme Véronique Jacquemet, « Mieux qu'à la Maison », qui se propose d'organiser le repas avec le budget prévu à cet effet par la Commune.

Il est proposé de convoquer la Commission de la culture et des loisirs pour discuter des différents détails liés à l'organisation. La date retenue est le lundi 3 novembre 2014 à 20h00.

Manifestations organisées avec la Commune de Laconnex

M le président indique que concernant la fête des promotions et celle du 1^{er} août, suite à une discussion avec le Maire de Laconnex, M. Hubert Dethurens, ils ont convenu qu'à partir de cette année, chaque commune va payer ce qu'elle dépense dans le cadre de l'organisation de ces deux manifestations. Jusqu'à maintenant, les frais d'organisation de ces deux manifestations faisaient l'objet d'un décompte détaillant l'entier des dépenses et des recettes réalisées et ce dernier était adressé avec la copie de toutes pièces justificatives. Le montant total était partagé entre les deux communes. En définitive, cela signifiait beaucoup de travail administratif, alors que cela peut apparaître dans les comptes d'une commune une année et de l'autre commune l'année d'après.

Dans le cadre du budget 2015, c'est le montant total des frais d'organisation qui vont figurer sur la ligne de charges dédiée à cet effet mais il n'y aura plus de ligne de recettes correspondant à la participation de la Commune de Laconnex.

Elections 2015

M. le président indique que les dates des élections pour l'année 2015 ont été confirmées et sont les suivantes :

19 avril 2015	Election des Conseils municipaux et 1 ^{er} tour des exécutifs communaux
10 mai 2015	2 ^{ème} tour élection des exécutifs communaux

M. le président a reçu toute une documentation de la Direction du support et des opérations de vote et lorsqu'il y a les élections, le Service des votations et des élections de l'Etat de Genève, moyennant une somme d'environ CHF 3'300, est en mesure d'apporter aux communes un soutien pour : la composition des brochures explicatives pour les deux élections, la composition et l'impression du matériel électoral (cartes de vote, fascicules des listes, enveloppes de vote et d'acheminement) et la mise sous-pli et expédition du matériel électoral.

M. le président indique que ledit service nous demande si notre commune souhaite offrir à ses électeurs la possibilité de voter par voie électronique et le coût de cette prestation serait d'environ CHF 600.- pour notre commune. Il demande l'avis des Conseillers municipaux à ce sujet.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart demande si la Commune a reçu des demandes à ce sujet.

M. le président n'a reçu aucune demande à ce sujet.

Après une discussion au sein du Conseil municipal et étant donné le nombre de votants de la commune, il a été décidé de renoncer au vote par voie électronique.

M. le président fait un nouveau tour de table pour savoir qui souhaite se représenter aux prochaines élections et qui ne sera plus candidat pour la finalisation des listes.

6. Divers

Frais de remplacement des potelets

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart a adressé un email à l'exécutif pour savoir combien de milliers de francs a coûté le remplacement des potelets depuis leur installation jusqu'à ce jour et en fonction du coût, ne faudrait-il pas envisager la pose de poteaux plus hauts ?

M. le président lui indique qu'il a transmis la demande à notre employé communal qui tient un carnet des interventions qu'il réalise. Et qu'il y a eu environ 400 potelets qui ont été remplacés dont 380 potelets pour une intervention dite simple et 10 potelets pour un bétonnage et un remplacement des racines. Le nombre de potelets inutilisables est de 15 dont 10 potelets ont été volés et 5 potelets ont été abîmés sans réparation possible. Le coût du matériel, après l'analyse des comptes, est de CHF 9'217.- à ce jour.

S'agissant de la pose de poteaux plus hauts, il lui est répondu que le budget pour rechanger tous les potelets sera élevé et de plus, le projet actuel a fait l'objet d'une autorisation, donc s'il fallait les changer, il faudrait redemander une nouvelle autorisation.

Bibliobus

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart demande pourquoi la Commune de Soral ne reçoit pas le bibliobus.

Mme Maria Claret lui répond que le coût pour le Bibliobus, jusque dans les années 2010 n'était pas très élevé. A un certain moment, la Ville de Genève a décidé d'investir moins d'argent et depuis le coût pour les communes s'est envolé. Il y a beaucoup de communes qui ont décidé de renoncer à sa venue.

Elle rajoute que du temps de l'ancien Maire, M. Jean-Claude Egger, il y avait des demandes pour l'achat de livres de la part des enseignantes et il a été décidé qu'en lieu et place de la venue du Bibliobus, la Commune achèterait des livres pour l'école de Soral. A titre indicatif, Mme Maria Claret indique que le coût pour la Commune de Laconnex est d'environ CHF 5'300.- par année pour la venue du Bibliobus une fois par semaines environ deux heures.

« Un matin, un café »

Mme Maria Claret indique qu'un groupe de jeunes mamans se lance une nouvelle année dans l'organisation d'un matin autour d'un café. Elle trouve cette initiative vraiment très bien. Elle fait circuler le flyer reçu « un matin, un café » et indique qu'un tout-ménage a été adressé à l'ensemble des citoyens.

La Feuillée – décharge du côté français

Suite à la remarque faite par Mme Paulette Dupraz-Oïhenart, lors de la précédente séance du Conseil municipal, sur la décharge à ciel ouvert qui est en train de se recréer sur le site de la Feuillée, Mme Catherine Lehmann a contacté M. Lugin et la renaturation de ce site devrait redémarrer cet automne dans le cadre des corridors biologiques.

Verres réutilisables

Mme Catherine Lehmann indique que la secrétaire générale a demandé de la documentation et on attend le devis pour ensuite passer la commande des verres réutilisables. Il s'agirait de l'achat de 1000 verres de 1dl et de 500 verres de 2.8dl avec l'écusson et le nom de la commune de Soral.

Audit de la Cour des comptes sur les déchets

Mme Catherine Lehmann indique que la commune a dû faire un audit assez important demandé par la Cour des comptes concernant les déchets et le questionnaire était plutôt complexe.

M. le président complète en disant que les délais étaient assez stricts et que cela a représenté un gros travail administratif. En effet, dans les grandes communes, ils ont du personnel qui travaille à cela toute l'année mais pas dans nos petites entités.

Pour cet audit, Mme Catherine Lehmann a fait le tour du village et a constaté que certaines choses pourraient être améliorées notamment pour les vigneron qui ont parfois une grande quantité de cartons à recycler. Elle a consulté trois d'entre eux qui lui ont indiqué qu'ils aimeraient bien pouvoir mettre le carton dans des bacs prévus à cet effet. Certains d'entre eux, vu le volume important que cela représente, font le déplacement au site de Châtillon. Elle pose la question de savoir si la commune ne devrait pas mettre à disposition des containers et payer l'entreprise Chevalley pour le ramassage de ces derniers.

M. Albin Delavy lui répond que pour la société où il travaille, qui reçoit beaucoup d'ordinateurs et qui a donc beaucoup de cartons à débarrasser, c'est à elle et à sa charge de les amener au centre de recyclage.

Il est mentionné que ce n'est pas à la Commune de supporter les frais d'une entreprise. Et qu'elle devrait mettre sur place un règlement communal pour la gestion des déchets.

M. le président est conscient qu'il va falloir mettre plusieurs choses en place en raison des exigences demandées par la Cour des comptes ; il mentionne également le besoin d'avoir un règlement pour la gestion du personnel.

A titre informatif, M. le président indique que la benne à déchets que la Commune loue depuis le début de cette année à l'entreprise Chevalley, a une fois de plus été volée.

Plans du village

Mme Paulette Dupraz-Oihenart mentionne qu'il y a des plans du village sur des poteaux qui ne sont plus d'actualité. Ils seront enlevés.

Futures immeubles

Mme Magali Barthassat souhaiterait avoir des informations sur l'avancement du projet de construction des futurs immeubles de logements communaux.

M. le président passe la parole à M. Andreas Fabjan qui est membre du groupe de travail.

M Andreas Fabjan indique qu'il avait de toute manière deux à trois choses à dire et qu'il pense important que le Conseil municipal soit informé puisque cela résulte de décisions qui avaient été prises par ce dernier à l'époque.

Tout d'abord concernant les parkings extérieurs, M. Andreas indique que le PLQ prévoyait une vingtaine de places prises dans le PLQ et qu'une des missions qui avaient été confiées dans le cadre de l'élaboration du projet notamment aux architectes était de prévoir plus de places car vingt places pour quatorze nouveaux logements, c'est clairement insuffisant. Aujourd'hui, après toutes les études qui ont été faites, il n'y a que dix-neuf places qui seront construites et la Commune a obtenu une dérogation de la part de la DGM pour faire moins de places que ce qu'un privé devrait faire.

En ce qui le concerne, il est intimement convaincu qu'à Soral une très grande majorité de gens, notamment les gens qui emménagent dans un nouvel immeuble sont des jeunes familles où les deux souvent travaillent et ils ont dans la majorité des cas besoin de deux voitures pour fonctionner. Il faut largement plus que 1,1 véhicules par foyer, tout en sachant qu'il faut aussi un certain nombre de places visiteurs, soit trois ou quatre places pour 14 logements. Actuellement, dix-neuf places de parking, en ce qui le concerne, il estime que c'est largement insuffisant et il pense que nous aurons un problème de stationnement important là-bas. Un certain nombre d'alternatives ont été cherchées dans le cadre du projet mais la plupart ne sont pas faisables et la seule qui reste concerne les parkings devant l'école mais à son avis, d'une part, une maman qui fait ses courses ne va pas les amener depuis le parking de l'école jusqu'aux nouveaux immeubles. D'autre part, ces places sont en priorité là pour la dépose des enfants et le matin en tout cas le parking est plein et s'il y a une dizaine de places qui sont utilisées de manière permanente par les gens des immeubles, il y aura un gros problème de parking vers l'école. Il s'agit d'un problème qui, à son avis, existe et qui pour l'instant n'a pas de solution satisfaisante.

Le deuxième point qu'il souhaite aborder par rapport aux immeubles communaux est que d'après la loi, nous sommes en zone de développement et la Commune à l'obligation de construire un immeuble LUPP, donc 50% des logements. Il rappelle aux Conseillers municipaux, qu'à l'époque, ils avaient décidé que le second immeuble ne devait pas être LUPP. Il indique que, financièrement, cette décision a une conséquence qui est extrêmement importante.

D'une part, la Commune pourrait avoir de la part d'un promoteur privé une compensation qui permettrait au promoteur de ne pas faire des LUPP et de faire uniquement de la PPE et à la Commune qui ne peut pas de toute façon faire de la PPE, si elle acceptait de faire du LUPP, c'était entre CHF 450'000.- à CHF 480'000.- qui lui étaient proposés.

En plus de cela, lorsqu'un immeuble LUPP est construit, il y a un fonds cantonal qui dispose de CHF 35 millions par année qui subventionne à concurrence de 15 % le coût de construction, le prix de revient de l'immeuble. Donc, pour l'immeuble LUPP qui va être construit, la Commune aura une subvention de plus de CHF 400'000.- qui nous sera versée directement par l'Etat. Aujourd'hui, ledit immeuble s'appelle un HM, il s'agit donc d'un immeuble qui sera en partie subventionné, une partie des habitants seront subventionnés et il aura donc un prix de revient moins cher car il n'aura pas les mêmes équipements. L'autre immeuble sera légèrement plus cher, le prix au m2 passera de 620 à 660 le m2. La subvention serait plutôt d'au moins de CHF 450'000.- puisque le prix de revient du second immeuble est plus important.

Au total, aujourd'hui, en refusant de faire le second immeuble en LUPP, la Commune renonce au minimum à CHF 900'000.-. M. Andreas Fabjan souhaite que ces chiffres soient précisément mentionnés dans le procès-verbal. Personnellement, il n'a toujours pas compris la raison de ce refus du Conseil municipal. Il avait été dit à l'époque que la Commune ne souhaitait faire qu'un immeuble de LUPP car elle souhaitait être libre de mettre qui elle voulait dans l'autre immeuble. Mais cela n'est vraiment que très, très, partiellement et potentiellement juste en ce sens qu'un immeuble LUPP comme tous les immeubles subventionnés, l'Etat, donc l'Office du logement, dispose en principe d'un quota de 20 % cela veut dire un logement sur cinq ce sera l'Etat qui va décider sur la base des listes qu'ils ont, l'identité du locataire. Mais sur les 80% restant, c'est toujours le propriétaire de l'immeuble, donc en l'occurrence la Commune qui est libre de louer les logements à qui elle veut.

M. le président indique qu'il n'a jamais entendu cela.

M. Andreas Fabjan indique qu'il l'avait déjà dit et qu'il le redit de manière très claire aujourd'hui et que nous avons un conseiller en la personne de M. Gainon qui pourra le confirmer et qui aurait dû déjà le confirmer. Le quota de l'Office du Logement pour tous les immeubles subventionnés est de 20%. Pour les cas comme celui-là, où l'immeuble n'a que huit logements, il est clair, qu'avoir deux logements sur la totalité de l'immeuble, pour l'Office du logement ce n'est pas très intéressant et ce n'est pas dans ce type immeuble là où ils placent en priorité des gens qui de toute façon ont des revenus très faibles et pas de voiture, etc. En pratique, cela n'intéresse pas du tout l'Office du logement d'avoir un quota pour un logement dans ce type d'immeuble et la loi prévoit très clairement la possibilité d'obtenir une dérogation à ce 20%. Il ne peut pas aujourd'hui dire que la Commune l'obtiendrait à coup sûr mais, selon toute vraisemblance, si l'on demandait à ce que ce ou les deux logements éventuellement concernés par ce quota de 20% soient pas compris dans le plan cantonal de l'Office du logement, en principe, la Commune devrait obtenir ce type de dérogation. Ce qui fait que, l'argument de dire que l'on ne veut pas faire deux immeubles LUPP parce que nous souhaitons être libres de mettre qui l'on veut dans l'autre immeuble, pour lui, c'est un argument qu'il ne comprend pas.

Mme Anne Jaggi souhaite savoir si, lorsqu'il parle d'immeuble LUPP, tous les appartements doivent être LUPP et si, quelqu'un qui gagne beaucoup, cela signifie qu'il ne pourra pas habiter là.

M. Andreas Fabjan lui répond que le LUPP implique trois choses.

M. le président reprend la parole et indique que nous sommes plus du tout là dans les points divers. Qu'il s'agit là de parties qui typiquement sont des points qui doivent être mis à l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. Andreas Fabjan indique qu'ils viennent de passer une heure pour parler des divers de tout et n'importe quoi et cela fait à peine cinq minutes qu'il parle d'un point super important et que voilà qu'on lui coupe la parole et de plus il souhaite répondre à la question qui lui a été posée.

M. le président lui indique que si le débat des LUPP doit être refait, il aurait dû être mis à l'ordre du jour d'un Conseil municipal.

M. Fabjan souhaite transmettre une information qui lui paraît très importante au Conseil municipal, il ne souhaite pas relancer le débat mais il s'agit selon lui d'informations qui sont suffisamment importantes pour qu'ils prennent cinq minutes pour en discuter.

Il revient donc sur les LUPP. Il indique qu'il s'agit de logements où l'on retrouve le taux d'effort, le taux d'occupation et il faut qu'il y ait une pérennité. C'est typiquement une commune qui détient un immeuble et qui applique le contrôle du taux d'effort et du taux d'occupation de manière pérenne. Donc les LUPP, c'est typiquement une catégorie de logements qui est faite pour une commune.

De toute façon, il a été décidé de faire des logements pas chers et de toute façon un logement 5 pièces ne va pas être loué à un célibataire, ni un 4.5 pièces à CHF 2'800.- à quelqu'un qui a des revenus de CHF 3000.- ou CHF 300'000.-. Il s'agit de critères d'attribution de ces logements qui devront être examinés. Il faudra également tenir compte des exigences de la Cour des Comptes, les logements qui sont détenus par des collectivités publiques doivent être détenus selon un certain nombre de critères, typiquement c'est exactement les mêmes critères que les logements LUPP. Il ne va pas prolonger d'avantage car il n'a pas la parole plus longtemps.

M. le président lui indique que la parole il l'a.

M. Andreas Fabjan indique qu'il s'agit de l'information qu'il souhaitait transmettre par rapport à

la situation actuelle. Il y avait cette information supplémentaire par rapport à la subvention cantonale qui n'a jamais été évoquée alors que l'on parle de plus de CHF 450'000.-.

Mme Catherine Lehmann lui indique que si le Conseil municipal avait voté contre les LUPP supplémentaires c'est parce qu'il y avait un autre élément. Il s'agissait des 33 logements au centre du village de Soral où M. Moret voulait en contrepartie nous donner ses LUPP.

Mme Anne Jaggi indique qu'elle ne savait pas que la commune allait toucher autant.

M. le président indique que le Conseil municipal savait qu'il y avait une subvention pour du LUPP. Il demande à M. Andreas Fabjan, lorsque l'on construit du LUPP, la « mainmise » de l'Etat, comme il l'a nommé, sur la façon dont on peut gérer les loyers, les entrées et les sorties, est de combien d'années par rapport à du loyer libre.

M. Andreas Fabjan lui répond que les critères d'attribution pour un LUPP doivent être appliqués de manière pérenne.

M. le président lui demande sur l'autre immeuble qui n'est pas LUPP au bout de combien d'années la Commune peut avoir la maîtrise des loyers.

M. Andreas lui répond qu'au bout de 20 ans, il n'y a plus de contrôle.

M. le président indique avoir entendu 10 ans.

M. Andreas confirme qu'il s'agit de 20 ans et dit que peu importe la durée, le but de la Commune est de faire des logements pas chers.

M. le président indique qu'il n'arrive pas à comprendre pourquoi le LUPP n'intéresse pas les promoteurs immobiliers et pourquoi ils veulent absolument donner cela aux communes contre argent pour que les communes se débrouillent avec cela et qu'eux ne soient pas contraints d'avoir ce genre de logements.

M. Andreas Fabjan lui répond qu'un promoteur et une commune ce n'est pas la même chose et que l'on veut faire une promotion immobilière et renflouer les caisses de la Commune.

M. le président lui répond que la commune ne souhaite pas faire une promotion immobilière.

Mme Catherine Lehmann ajoute qu'un promoteur immobilier gagne bien plus avec des loyers hauts qu'avec la compensation financière.

M. Andreas Fabjan indique que le promoteur construit et vend. Il sort de son opération et il encaisse son bénéfice. Nous, en tant que collectivité publique, ce n'est pas ce qui a été décidé de faire. Il a été décidé de construire deux immeubles de logements locatifs que l'on met à disposition et, on a souvent précisé, et c'est notamment justifié le fait de ne pas faire de parking souterrain, pour les faire construire pas cher et avoir des loyers pas chers. Et maintenant, on lui dit que l'on ne veut pas la « mainmise » de l'Etat parce que l'on veut pouvoir monter les loyers.

M. le président lui répond qu'il ne s'agit pas de monter les loyers, mais d'avoir le contrôle. C'est ce qui a été discuté depuis le début, et il ne comprend pas pourquoi il revient sans cesse sur des choses qui ont été discutées, votées et décidées.

M. Andreas Fabjan indique que le chiffre de CHF 900'000.- n'a pas été articulé.

M. le président lui demande pourquoi CHF 900'000.-, il aimerait bien comprendre le pourquoi de ce montant.

M. Andreas Fabjan indique qu'il s'agit de CHF 480'000.- de compensation si la Commune fait les LUPP à la place d'un promoteur privé et entre CHF 400'000.- et CHF 450'000.- de subventions LUPP et que donc ces deux montants s'additionnent.

M. le président est surpris que les deux montants s'additionnent.

Mme Anne Jaggi demande, pour être sûre d'avoir bien compris, s'il s'agit bien du cas où la Commune construit les LUPP en lieu et place d'un privé, par exemple M. Moret.

M. le président demande si cela signifie que, si la Commune avait accepté la proposition de Bucher & Moret, l'Etat nous aurait encore versé la somme d'environ CHF 500'000.- de subvention.

M. Andreas Fabjan dit qu'exactement.

M. le président demande où la Commune en serait maintenant si elle avait accepté cette proposition.

M. Andreas Fabjan lui répond que Bucher & Moret nous aurait versé une compensation pour le montant susmentionné.

M. le président se demande si la Commune l'aurait reçue étant donné qu'ils ne répondent plus au téléphone.

M. Andreas Fabjan indique qu'il n'a aucune information sur Bucher & Moret.

M. le président indique que, s'il a bien compris les propos de M. Andreas Fabjan, il donne maintenant une information en disant que la Commune aurait dû accepter la proposition de Bucher & Moret, bien qu'elle n'aurait probablement pas l'argent, et donc qu'elle serait probablement très embêtée maintenant. Il pense que cette décision prise par le Conseil municipal en son temps était une très bonne décision et il n'est pas du tout d'accord que M. Andreas Fabjan dise aujourd'hui que la Commune a renoncé à plus de CHF 900'000.- car ceci n'est pas vrai. Il souhaiterait avoir par écrit noir sur blanc que si la Commune avait accepté les CHF 500'000.- de Bucher & Moret pour construire du LUPP à sa place, l'Etat aurait encore versé à la Commune CHF 500'000.- de subvention.

M. Andreas Fabjan lui répond que oui via le fond LUPP.

M. le président n'est pas du tout sûr que si la Commune a déjà touché la subvention d'un privé, que l'Etat via le fond LUPP, verse également la subvention LUPP. Il va se renseigner pour en avoir la certitude.

De plus, il demande à M. Fabjan ce que cela signifie, car aujourd'hui, il donne cette information mais, à part le fait qu'elle figure au procès-verbal, qu'est-ce qu'il propose.

M. Andreas dit qu'il n'en sait rien.

M. le président lui demande qu'elle est « la chute ». Il indique que l'on se croirait en pleine propagande électorale. Aujourd'hui, en ce qui le concerne, les CHF 500'000.- de Bucher & Moret, la Commune ne les aurait jamais reçus et heureusement qu'elle ne s'est pas lancée là-dedans parce qu'elle serait bloquée dans le dossier. La dernière information qu'il a eu est que

ladite entreprise ne répond plus au téléphone et que les gens qui ont mis de l'argent dans des promotions Bucher & Moret aimeraient bien le récupérer.

M. Andreas Fabjan dit que, dans le pire des cas, la subvention n'aurait pas été versée mais il ne voit pas dans quoi la Commune aurait perdu.

M. le président lui répond que non seulement elle n'aurait pas touché la subvention qu'il a mentionnée mais elle se serait engagée à construire du 100% LUPP et serait rentré dans le deal des promoteurs immobiliers qui veulent à tout prix faire de l'argent.

M. Andreas Fabjan indique que « la chute », c'est que la Commune renonce de manière certaine à CHF 450'000.- à travers le fond d'attribution LUPP et potentiellement à encore CHF 450'000.-, mais là il faut trouver un autre promoteur qui fait une promotion immobilière.

M. le président lui demande s'il a un autre promoteur à proposer. C'est là « la chute » qu'il attend et lui redemande qu'elle est sa proposition.

M. Andreas Fabjan lui indique qu'il ne va pas faire des recherches pendant des heures alors que cela fait plusieurs fois que tout cela est évoqué et que manifestement...

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui répond que c'est tendancieux comment il dit les choses et qu'il donne l'impression qu'ils sont des « cons » et qu'ils ont mal voté et pas réfléchi et que lui, il avait la solution, et qu'ils sont passés à côté car ils l'ont ignoré.

M. Andreas Fabjan lui répond qu'il donne des faits.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui indique que c'est tendancieux comme il le dit.

M. Andreas Fabjan lui demande ce qui est tendancieux.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui répond qu'il s'agit de sa manière de parler, de leur parler et de les traiter.

M. Andreas Fabjan redit qu'il y a CHF 900'000.-, mais dans tous les cas CHF 400'000.- qui sont à disposition et potentiellement CHF 450'000.- si l'on trouve un promoteur qui d'accord de refaire une compensation de la manière que Bucher & Moret l'avaient proposé. Il estime que si Mme Paulette Dupraz-Oihenart trouve cela tendancieux, elle continuera de trouver cela tendancieux.

M. le président mentionne qu'il va aller voir le responsable des LUPP à l'Etat et vraiment discuter avec lui de tout cela, car il n'est pas convaincu que tout ce qui vient d'être dit soit juste.

M. Andreas Fabjan indique qu'il s'agit dans tous les cas de CHF 450'000.- de subvention LUPP dont on n'avait pas parlé au sein du Conseil à laquelle la Commune renonce.

M. le président lui répond que les CHF 450'000.- de subvention LUPP étaient connus du Conseil puisque c'est le montant que nous proposait Bucher & Moret en compensation. Mais la compensation n'était pas de CHF 900'000.- mais de CHF 450'000.- car justement c'était le montant équivalent à ce que l'Etat devait leur donner. Jamais, il n'a entendu que l'Etat allait réenchérir et allait donner CHF 450'000.- de plus.

M. le président aura une réponse précise de la part du responsable des LUPP.

Mme Anne Jaggi avait compris que l'Etat donnait la subvention pour les LUPP à Bucher & Moret car ils étaient obligés de faire des LUPP et comme ces derniers ne voulaient pas les faire, ils nous donnaient la subvention de l'Etat pour que ce soit la Commune qui les construise.

M. le président indique que c'est comme cela qu'il l'avait également compris mais pas qu'il y avait double subvention.

M. le président demande à M. Andreas Fabjan s'il est sûr de ce qu'il a dit.

M. Andreas Fabjan lui dit qu'il en est sûr et certain.

Mme Anne Jaggi lui demande s'il n'avait pas mal compris en pensant que Bucher & Moret ne donnaient pas la subvention qu'ils allaient toucher de l'Etat mais donnaient cet argent à la Commune de leur poche.

M. Andreas Fabjan répond que bien sûr que c'était de leur poche.

Mme Anne Jaggi indique que, ce que les Conseillers ont compris, était bien qu'ils donnaient à la Commune la subvention que leur verserait l'Etat.

M. Andreas Fabjan complète en disant que ledit promoteur immobilier ne fait que de la PPE.

Mme Anne Jaggi lui répond qu'alors ce serait ledit promoteur qui perdrait les CHF 900'000.-

M. le président indique qu'il apportera les réponses à tout ceci lors d'un prochain conseil.

Fête de l'escalade

M. Andreas Fabjan indique que la fête de l'escalade organisée en 2013 par l'APESL à Soral a eu un grand succès. Il a entendu que ladite association avait demandé à renouveler la subvention pour faire cette fête que cela lui a été en partie refusé. Concrètement, elle demandait la participation de CHF 1'100.- à la Commune de Laconnex et la même somme à la Commune de Soral.

Il est un peu surpris car ce sont là des montants qui sont extrêmement faibles et par rapport à l'importance de cette fête qui a réuni entre 200 et 300 personnes et plusieurs Conseillers municipaux, il trouve que cela est disproportionné d'économiser CHF 500.- quand on sait le travail et l'énergie que cela représente d'organiser une fête pour autant de monde et surtout orientée pour les enfants, etc. Il était très surpris quand il a entendu cela. Evidemment, l'APESL, avec seulement CHF 1000.- de subvention n'est pas très motivée et cela remet en question l'organisation de cette fête ou pas.

Mme Maria Claret lui répond que d'abord, les deux communes ont reçu la demande, puis les deux communes se sont contactées et déjà l'année passée, le montant demandé a été accepté en leur disant que c'était à titre exceptionnel. Elles ne voient pas la nécessité de faire chaque année une fête de l'Escalade aussi conséquente et grandiose. Avant de leur répondre, l'Exécutif s'est consulté et ils ont fait la même chose à Laconnex. Les deux communes sont tombées d'accord que tous les deux ou trois ans, elles rentraient volontiers en matière. Mme Claret indique qu'elle assume pleinement cette décision.

Mme Anne Jaggi précise qu'à l'époque, il y avait une fête qui s'organisait qui ne coûtait rien aux communes, que plusieurs personnes amenaient des légumes et que c'était super sympathique mais que vu la charge de travail, les maîtresses n'ont plus souhaité le faire. Elle

trouve toujours un peu facile d'aller demander aux communes.

Mme Maria Claret rajoute qu'entre une soupe à l'école et l'organisation certainement superbe de l'année dernière, il s'agit de trouver un juste milieu. Il lui a semblé que les mamans n'étaient pas si choquées que cela parce que cela avait déjà été annoncé au moment où les deux communes l'ont accepté l'année dernière.

M. Gérard Fontaine rajoute que cette année il y a plusieurs choses qui sont organisées à Soral, comme la fête de Noël des enfants, les crèches, etc.

M. Andreas Fabjan trouve qu'il s'agit d'une des fêtes traditionnelles des plus typiques de Genève et il y a eu un grand succès l'année passée et si le succès continue tant mieux pour cette fête et s'il ne continue pas tant pis, mais il trouve que d'économiser CHF 500.- pour une fête qui concerne tout le village, il trouve que c'est vraiment une économie de bout de chandelle.

Verres réutilisables

M. Andreas Fabjan souhaite revenir sur la question des verres réutilisables puisqu'il s'était mal expliqué la dernière fois et il aimerait bien clarifier sa pensée. Il soutient fortement cette idée proposée par Catherine Lehmann. Il pense qu'il s'agit d'une excellente idée. Qu'elle s'inscrit dans la tendance actuelle des manifestations qui cherchent à limiter les déchets dans un souci de développement durable.

M. Gérard Fontaine lui indique qu'ils sont tous d'accord avec cela.

M. Andreas Fabjan pense que la gestion de ces verres ne devrait pas poser de problèmes majeurs et il considère excessif de vouloir faire des verres pour chacune des associations de la commune qui, pour la plupart, organisent une fête voire deux par année. Il pense que dans une petite commune comme la nôtre qui possède quatre ou cinq associations, qu'il est tout à fait possible de se partager un lot de verres entre ces associations du village. Il pense que l'on irait vraiment à l'encontre de l'objectif recherché si la Commune achetait ou produisait 500 ou 1000 verres par association car on veut limiter les déchets mais, en contrepartie, on commande pour chaque association, il pense que cela va à l'encontre de l'objectif recherché par la commission.

M. Gérard Fontaine lui répond que l'exécutif est d'accord avec cette idée et qu'il y a déjà eu une entrevue avec Mme Catherine Lehmann pour aller de l'avant.

M. le président rajoute qu'ils ont été convaincus avec la fête du 1^{er} août à Laconnex.

M. Gérard Fontaine avait soulevé le problème de la gestion de ces verres et qu'à un certain moment il y aura une perte de ces verres. Il indique qu'ils ont fait l'expérience avec Soral Ose l'Art et cela n'a pas du tout fonctionné et les verres du Père Jacob ont été perdus.

M. Gérard Fontaine se pose la question de savoir qui va fournir les verres qui seront perdus en fin d'année.

M. le président indique que la Commune de Laconnex prête par exemple 500 verres à une société et lors du retour, s'il n'y en a plus que 450, alors la société paie CHF 2 par verre pour les 50 verres manquants. Ce fonctionnement lui a été expliqué et il a été convaincu. Il en a donc parlé à Mme Catherine Lehmann et à l'Exécutif et ils ont changé d'avis et décidé d'aller de l'avant avec ce projet. La contrainte de ce projet est qu'un inventaire du nombre de verres prêtés et rendus doit être fait.

M. le président indique que la demande de devis a déjà été faite.

M. Gérard Fontaine indique que ce point a déjà été discuté ce soir et accepté et il ne comprend pas pourquoi on revient sur ce sujet.

M. Andreas Fabjan mentionne que la dernière fois ce n'était pas ce qu'ils avaient dit et maintenant cela est déjà accepté.

M. Gérard Fontaine lui répond qu'ils avancent sur les dossiers et qu'il devrait être content.

M. Andreas Fabjan lui dit qu'il n'est pas content de la manière dont cela se passe quand on dit que ce n'est pas les choses qu'il a dites.

M. le président lui répond que cela n'a pas été formulé lors de la séance du Conseil municipal comme il l'a reformulé après par écrit. Lors de l'approbation du procès-verbal, le Conseil municipal a décidé que c'est ce qui avait été dit lors de la séance qui devait être protocolé, car si, par après, on réinterprète les choses d'une façon différente cela ne va pas.

Séances du Conseil municipal

M. Andreas Fabjan souhaite revenir sur le point des séances du Conseil municipal, car il souhaite mieux préciser ce qu'il avait voulu dire et qui n'a pas été compris comme cela. Ce ne sont pas les séances le lundi qui lui posent problème, mais ce sont les séances le lundi pendant les heures de travail. Alors maintenant, nous sommes passés de 17H30 à 18H30 c'est déjà mieux. A l'époque, M. le président avait demandé au Conseil municipal de modifier l'horaire pour des raisons de convenance de la nouvelle secrétaire. Il avait dit d'emblée que le lundi, il avait, une semaine sur deux, des commissions qui finissaient entre 18H30 et 19H00 mais qu'il était d'accord de voir si l'on arrivait à faire caler les séances du Conseil municipal en fonction des dites séances. Manifestement, il y a eu deux fois sur trois où il n'a pas pu venir car, ses séances, six mois à l'avance, les dates changent et deux fois sur trois l'expérience a démontré que ce n'était pas compatible avec son activité professionnelle.

M. Gérard Fontaine lui indique que le Conseil s'est prononcé par rapport à cela et qu'il en a déjà parlé tout à l'heure en début de séance.

M. Andreas Fabjan répond que dans la formulation du procès-verbal, c'est formulé de manière à ce que les gens qui lisent cela s'imaginent que c'est lui qui demande des choses spéciales alors que ce n'est pas cela.

M. le président lui dit qu'il trouve que cela est réducteur de dire qu'ils ont décidé de changer par convenance d'une personne et que c'est vraiment très déplacé de dire cela. Il n'a jamais été question de convenance. M. le président précise qu'il a proposé au Conseil municipal et que ce dernier a accepté. Il est du même avis que celui manifesté par Mme Paulette Dupraz-Oihenart à son sujet un peu plus tôt dans la séance.

M. le président lui pose la question ouverte de savoir si, le soir du 19 avril 2015, il est élu comme adjoint de la Commune de Soral et en admettant que lui-même soit réélu comme Maire, comment fera-t-il pour organiser son temps si aujourd'hui, une fois, dix fois par année cela lui pose un problème d'être ici à 18H30 pour la séance du Conseil municipal, comment va-t-il faire s'il était adjoint.

M. Andreas Fabjan indique qu'il est membre du comité d'une association depuis 2003, que le comité se réunit une fois par mois le lundi soir et le bureau du comité duquel il est également membre se réunit aussi le lundi soir. Ceci fait que 2 fois par mois, il a des séances à 17H00

qui durent en général de 1h30 à 2h00. Il termine le lundi soir à Rive une semaine sur deux entre 18H30 et 19H00.

M. le président lui indique que tout le monde a été dans son sens puisqu'on lui a demandé de nous soumettre les dates où il était disponible et le calendrier du Conseil municipal a été fixé en fonction de ses dates.

M. Andreas indique que pour des raisons x et y, il arrive que les dates de ladite commission changent.

M. le président lui redemande comme il pense faire s'il venait à être adjoint.

M. Andreas lui indique qu'il pense qu'il n'y a pas d'autres séances le lundi soir.

M. le président lui répond qu'il ne s'agit pas uniquement d'une séance le lundi soir, il s'agit des séances la journée, et les séances de l'exécutif tous les mercredis dès 17H00 jusqu'à parfois 21H00.

M. Andreas Fabjan lui indique qu'il n'a pas à se soucier de cela et qu'il a toujours réussi à s'arranger avec les horaires.

M. Albin Delavy souhaite mentionner qu'il trouve assez étrange ce qui se passe ici car, en Suisse, il y a tout de même une loi de la majorité. Le Conseil municipal a discuté de certaines choses, la majorité a voté ou décidé quelque chose et il estime que M. Andreas Fabjan doit se soumettre à la majorité. Sinon lui-même dira aussi, qu'il avait des choses fixées depuis plus de 20 ans le lundi, qu'il a d'ailleurs fait déplacer et qu'il faut parfois se plier à la majorité.

Il rajoute qu'il n'est pas du tout d'accord avec ce que M. Andreas Fabjan vient de dire, car il y a eu une discussion au sein du Conseil et que la majorité a décidé. Il estime qu'il veut imposer à tout le monde ce qui l'arrange et que si tout le monde fait comme lui, il ne trouve pas cela pas normal.

M. Fabjan indique que cela lui a été imposé.

Mme Paulette Dupraz-Oihenart lui répond que cela devient dangereux avec lui et qu'il a une manière de leur dire les choses qui est juste incroyable.

M. le président indique que cela a été voté par la majorité et que les séances des précédents Conseils municipaux se sont calquées en fonction de son calendrier pour justement l'arranger.

Nouveaux habitants

Mme Anne Jaggi demande si une date a été prévue pour l'apéritif des nouveaux habitants en janvier 2015.

M. le président indique que cela se fait tous les 2 ans en début d'année et que cela doit être organisé en 2015. Il se demande si cela n'est pas mieux de l'organiser après les élections municipales, car une majorité des Conseillers municipaux et une partie de l'Exécutif actuels ne vont plus se représenter.

Il est décidé que cette manifestation se déroulera courant de l'automne 2015.

Plus personne ne désire prendre la parole. M. le président remercie tout le monde de leur présence et lève la séance à 21h17.